L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, 72 RUE DU CHANTRE
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 3 FÉVRIER.

FEUILLETON.

MARCOF LE MALOUIN

PAR

ERNEST CAPENDU.

DEUXIÈME PARTIE.

ABBAYE DE PLOGASTEL.

XI.

LA FÉLICITÉ.

(Suite.)

Cornic, pour toute vengeance, leur demanda avec ironie un très humble pardon de les avoir délivrés, ajoutant que c'était trop d'honneur pour lui, pauvre officier de fortune, d'avoir établi des Anglais qui avaient en l'audace de faire prisonniers des gentilshommes français, marins comme lui.

Puis il les ramena à Brest sans leur avoir adressé la parole pendant tout le temps que dura la traversée.

Une fois à terre, l'aventure se répandit à la grande joie du corsaire et à la profonde humiliation des officiers nobles.

Aussi intérent-ils d'en tirer une vengeance éclatante.

Quelques jours après, Cornic reçut, dans la même matinée, huit provocations différentes.

Il fixa le même jour et la même heure à ses huit adversaires.

Puis, une fois sur le terrain, il mit l'épée à la main, et les blessa successivement tous les huit.

Ce duel eut un retentissement énorme.

Les familles des blessés portèrent plainte, et, quoique l'officier bleu eût combattu loyalement, il se vit contraint de s'éloigner de Brest.

Ce fut sur des entrefaites que l'armateur de la *Félicité* s'adressa à lui et lui proposa le commandement du nouveau corsaire.

Cornic accepta.

Seulement, il mit pour condition qu'il prendrait un second à sa guise; or, comme il était lié à Marcof, il lui demanda s'il voulait embarquer à bord du corsaire.

Marcof remercia chaleureusement Cornic, et signa l'engagement avec une ardeur impatiente.

Pour deux, alors, composèrent un équipage de cent cinquante hommes, tous dignes de combattre sous de tels chefs.

Puis la *Félicité* prit la mer.

Le nouveau corsaire avait pour mission de louvoyer sur les côtes d'Afrique, mais de ne donner la chasse aux pirates qu'autant que ces derniers, par leur venire arrondi et leurs lourdes allures, indiqueraient qu'ils avaient dans leurs flancs la caravane de quelque riche navire de commerce.

Les débuts de la *Félicité* furent brillants.

En quittant le détroit de Gibraltar et en entrant dans la Méditerranée, le brick, dégagé du lourd bâtiment marchand, se laissa donner la chasse par un pirate.

Puis, lorsque les deux navires furent presque tout à bord, la toile peinte, qui masquait les sabords de la *Félicité* tomba subitement à la mer et une grêle de boulets balaya le pont du pirate stupéfait.

Moins d'une heure après, la caravane du navire algérien passait dans la cale du corsaire; les pirates étaient pendus au bout des vergues, et le vaisseau, devenu victime de l'écrevisse, coulait bas aux yeux des matins français qui dansaient joyeusement en poussant des cris de triomphe.

Six mois plus tard, la *Félicité* rentrait à Brest, et Cornic remettait entre les mains de son armateur, pour près de cinq millions de diamants et de marchandises de toute espèce.

On procéda alors à la répartition de ces richesses.

Marcof emporta deux cent mille livres.

Le soir même il montait dans une chaise de poste, et, précédé d'un courrier, il prenait avec fracas la route de Paris.

Il avait compris que Brest était une trop petite ville pour pouvoir y dépenser rapidement son or.

Il voulait connaître toutes les merveilles de la capitale, et se procurer toutes les jouissances que rêvait son ardente imagination.

Pendant quatre mois, il gaspilla folletement et sans péril de sa vie; pendant quatre mois il mena cette existence curieuse du jeune grand seigneur, qui n'admet aucun obstacle pour son plaisir, satisfait toutes ses fantaisies, et brise ce qui s'oppose à ses volontés et à ses caprices.

Ce temps écoulé, Marcof s'aperçut un beau matin que son portefeuille était vide et se trouvait à peu près à sec.

Il prenait philosophiquement la route de Brest, et il arriva au moment où Cornic réengageait un nouvel équipage et s'apprêtait à reprendre la mer.

Marcof le suivit de nouveau.

Comme la première fois, la *Félicité* mit le cap sur la Méditerranée, et, comme la première fois encore, elle ouvrit la campagne sous les plus heureux auspices.

Le corsaire avait déjà fait amener pavillon à deux pirates de l'archipel grec et se disposait à continuer ses croisières sur le littoral de l'Afrique, lorsqu'à la hauteur de Malte il fut assailli par une tempête qui le rejeta entre les côtes d'Italie et celles de Sardaigne.

Pendant les trois premiers jours, la *Félicité* tint bravement contre le vent et les vagues; mais, vers le commencement du quatrième, elle se démâta de sa misaine et une vole d'eau se déclara dans sa cale.

La tempête ne ralentissait pas de fureur.

Cornic essaya de gagner la côte.

Ce fut en vain.

Les pompes ne suffisaient plus à alléger le navire de l'eau qui montait de minute en minute.

Il fallut abandonner le brick.

Les deux canots qui n'avaient pas été brisés ou entraînés par les lames, furent mis à la mer.

L'équipage se sépara en deux parties.

La première, commandée par Cornic, monta dans l'une des embarcations; la seconde, ayant pour chef Marcof, se jeta dans l'autre.

Durant quelques heures, les deux canots firent route de conserve; mais la tempête les sépara bientôt.

Celui de Cornic put atteindre Naples et s'y réfugier.

Celui de Marcof fut moins heureux.

Entraîné vers la haute mer, il doubla la Sicile.

Pendant trois jours la frêle barque fut ballottée par les flots.

N'ayant pas eu le temps d'emporter des vivres, les pauvres naufragés moururent de fatigue et de faim.

Déjà on parlait de tirer au sort et de sacrifier une victime pour essayer de sauver ceux qui survivaient, lorsque, la nuit suivante, le canot fut jeté sur les côtes de la Calabre méridionale, et se brisa sur les rochers.

À l'exception de Marcof, tous les marins périrent.

Seul il parvint à gagner la plage.

Une fois en sûreté sur la terre ferme, les forces l'abandonnèrent et il tomba évanoui.

Combien de temps dura cet évanouissement? Marcof l'ignora toujours.

Lorsqu'il reprit ses sens, il se trouvait au milieu d'une vaste salle meublée, ou plutôt décmublée, comme le sont d'ordinaire les hôtelleries italiennes.

Il faisait grand jour.

Les rayons de l'ardent soleil des Calabres, perçant les couches épaisses de poussière qui encrassaient les vitres des croisées, se traînaient dans la pièce en l'inondant d'un flot de lumière dorée.

Autour de Marcof se tenaient, dans des attitudes différentes, une quinzaine d'hommes à figure sinistre, à costume indescriptible, tenant le milieu entre celui du montagnard et celui du soldat.

Les uns, appuyés sur de longues carabines, les autres, chantant ou causant, tenaient à plein verre le vin blanc capiteux des côteaux de la Sicile, ce *marsalla* dont on a à peine l'idée dans les autres contrées de l'Europe, car il perd tout son arome en voyageant en transport lointain.

Marcof, en ouvrant les yeux, fit un léger mouvement.

—Eh bien! Piétro! demanda l'un de ceux qui étaient debout, en s'adressant à un jeune homme assis près du marin.

—Eh bien! capitaine, je crois que le noyé n'est pas mort.

—Sainte Madone! il peut se vanter alors d'avoir la vie dure, et il devra bien des cierges à son patron.

—Tenez! voici qu'il remue.

Marcof, en effet, se dressait sur son séant.

La conversation qui précède avait eu lieu en patois napolitain.

Marcof, en sa qualité de navigateur, avait une légère teinture de toutes les langues qui se parlent sur les côtes, et depuis, surtout, les courses de la *Félicité* dans la Méditerranée, il avait appris assez d'italien pour comprendre les paroles qui se prononçaient, et, au besoin même, pour converser avec les hommes auprès desquels il se trouvait.

Celui qu'on avait qualifié de capitaine s'avança gravement vers le naufragé.

—Comment te trouves-tu? lui demanda-t-il.

—Je m'en sais trop rien, répondit nettement Marcof, qui, le corps brisé et la tête vide, était encore complètement incapable de constater l'état de santé dans lequel il était.

—D'où viens-tu?

—De la mer.

—Par saint Janvier! je le sais bien, puisque nous l'avons trouvé évanoui sur la plage. Ce n'est pas de cela que je te demande. Tu es Français!

—Oui.

—Et marin!

—Oui.

—Tu navre a donc fait naufrage!

—Oui! répondit une troisième fois Marcof, incapable de prononcer un mot plus long.

—Tu es hypocrite! dit observer son interlocuteur d'un ton mécontent.

Marcof ne un effort et rassemble ses forces.

—Il y a trois jours que je n'ai mangé, balbutia-t-il; par pitié, donnez-moi à boire, je meurs de soif, de soif et de fatigue!

Le jeune homme qui le guillait parut doute.

—Tenez! fit-il vivement en lui offrant une gourde; buvez d'abord, je vous veux donner à manger.

Marcof prit la gourde et la porta avidement à son lèvres.

Le capitaine appela Piétro.

—Mon, mécaresses et la montagne, lui dit-il. Tu vas rester près de ce homme; demain nous reviendrons, et, s'il le veut, vous pourrez vous en aller. Il paraît vigoureux, ce sera une bonne recrue.

Quelques instants après, on secouait à Marcof un mauvais dîner et on lui donnait un lit plus mauvais encore.

Mais, dans la position où se trouvait le marin, on n'a pas le droit d'être bien difficile. Il mangea avec avidité et dormit quinze heures consécutives.

A son réveil, il se sentit frais et dispos. Piétro était près de lui; il entama la conversation.

Le jeune Calabrais était bavard comme le plupart de ses compatriotes; il parla longtemps, et Marcof apprit qu'il avait été recueilli par une de ces bandes si redoutables de brigands des Abruzzes.

Marcof mon sur lui qui pût tenter la cupidité des brigands, il reçut cette opinion avec un grand calme.

Dans la journée, les bandits de la ville lui apprirent que le capitaine Cavaccioli, propriétaire, sans préambule, à Marcof de s'embarquer sous peu ordres, lui vantant la grâce et les qualités du *Félicité*.

Marcof hésitait.

Ce nouveau bandit sonnait désagréablement à ses oreilles. Mais, d'un autre côté, il réfléchissait qu'il ne trouverait sur une terre étrangère, sans aucun moyen d'existence.

Son maître était perdu; ses compagnons avaient tous péri.

Quelle ressource lui restait-il? Aucune. Cavaccioli renouvela ses offres. Marcof n'hésita plus.

—Partons, dit-il, à une condition.

—Laquelle?

—C'est que je serai entièrement libre de ma volonté quand il ne me plaira pas de rester avec vous.

—Accordé! fit le bandit en souriant, tandis qu'il murmurait à part: Une fois avec nous, tu y resteras; et si tu veux fuir, une balle dans la tête nous répondra de ta discrétion.

Marcof fut présenté officiellement à la bande et reçu avec acclamations.

Piétro, surtout, parut le plus joyeux. Marcof lui en demanda la cause.

—Je l'ignore, répondit le jeune homme; mais dès que vous ai vu ouvrir les yeux hier, cela m'a fait plaisir; il me semblait que vous étiez pour moi un ancien camarade.

—Allons, murmura Marcof, il y a de bonnes natures partout.

Le soir même, il y eut festin dans l'hôtellerie, et Marcof en eut les honneurs.

Chacun détail la nouvelle recrue dont les membres athlétiques indiquaient la force, son courage, et inspiraient la crainte à défaut de la sympathie.

Le lendemain au point du jour, Marcof, devenu bandit calabrais, s'enfonçait dans la montagne en compagnie de ses nouveaux camarades.

En acceptant les propositions de Cavaccioli, le marin avait compté qu'il pourrait promptement gagner Naples ou Reggio, et de là s'embarquer pour la France.

Il était bien mauvaise pour se trouver embarrassé dans un pays de mer, quel qu'il fût.

Mais, comme on va le voir, il avait compté sans les hasards qui allaient naître de sa nouvelle existence.

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 3 février 1871.

Le marché monétaire est toujours calme et facile. Le taux de l'intérêt, dans les rues, n'a guère varié: il est de 10 à 12 pour cent par an les billets de premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties collatérales et les billets de commerce, de premier ordre, sans garanties collatérales; de 10 à 11 par an le papier hypothécaire No 1 et de 13 à 14 le No 2.

Il ne s'offre presque pas de billets de commerce à courte échéance dans les rues; la plupart des billets de ce genre sont pris par les banques, mais les billets de trois à six mois sont plus nombreux. Des transactions exceptionnelles en papier hypothécaire de premier ordre, avec privilège de vendeur, ont eu lieu à 9 pour cent.

L'or a ouvert à 111 1/4 à 1/2 pour cent 111 5/8 à New-York et fermé à 111 à 111 1/4 contre 111 5/8 à New-York.

Les ventes ont eu lieu: 1,000 à 111 1/4, 2,000 à 111 1/4, 2,000 à 111 1/4 à 111 3/8, 1000 et 5000 à 111 3/8, 1000, 2000, 3000 et 2000 à 111 1/2. On n'a pas signalé de ventes d'argent. Les demi piastres américaines sont cotées à 108 1/2 à 109, les piastres mexicaines à 1/2 de prime au plus.

Il y a eu moins d'animation dans le change étranger, qui a fléchi avec l'or; la baisse était, à la clôture, de 1/4 à 3/8. Les opérations ont lieu à 5 francs pour Paris, 5 francs 1/4 à 5 francs 1/2 pour Hambourg, 5 francs 1/4 à 5 francs 1/2 pour Amsterdam, 5 francs 1/4 à 5 francs 1/2 pour Anvers, 5 francs 1/4 à 5 francs 1/2 pour Madrid, 5 francs 1/4 à 5 francs 1/2 pour Lisbonne, 5 francs 1/4 à 5 francs 1/2 pour Gênes, 5 francs 1/4 à 5 francs 1/2 pour Malte, 5 francs 1/4 à 5 francs 1/2 pour Constantinople, 5 francs 1/4 à 5 francs 1/2 pour Calcutta, 5 francs 1/4 à 5 francs 1/2 pour Singapore, 5 francs 1/4 à 5 francs 1/2 pour Hong-Kong, 5 francs 1/4 à 5 francs 1/2 pour Shanghaï, 5 francs 1/4 à 5 francs 1/2 pour Yokohama.

Le change sur Londres est resté ferme, mais n'a pas été assez actif pour amener des transactions importantes. Les banques ont tiré à vue sur New-York, pour remises, à 1/4 d'escompte. Les transactions sont: 1,000 de banquiers, à vue sur New-York, à 9,32 d'escompte, 75,000 à 4/16, 115,000, en change de commerce, 25,000, 240,000, 340,000, et 370,000 de banquiers à 3/8, 210,000 en change de commerce à 7/16, 320,000 à 7/16 à 1/2 New-York, à 1 1/2 à 1 3/4.

Les seules ventes (annoncées) d'actions sont: 26 actions du chemin de fer de la rue Royale, 50 actions du local carnavalesque du Canal de l'Ile aux Vaisseaux à 27 1/2 cents.

Dans les bonds, on a trouvé et revendu 5500, 5500 et 2700 de nouveaux sept pour cent de la ville à 70, 7000 à 69 3/4, 70 1/4, 30000 d'actions sept pour cent à 71 3/4.

Une petite somme en nouveaux mandats de la police métropolitaine a changé de mains à 98 3/4. Les coupons ont acheté nouveaux mandats de la police métropolitaine à 97 à 97 1/2; ils ont demandé à 97 à 97 1/4 des premiers et à 98 1/2 des seconds.

On n'offre que des lots insignifiants de billets de la ville. Les courtiers achètent à 24 1/2 à 25 et vendent à 25 1/2 à 26 d'escompte.

Plus tard.—On a vendu, ce soir, au Board des courtiers, 10 actions de la banque Tonsola Nationale à 260; 25 de la banque de la Nelle-Orléans à 240; 50 de la banque de l'Union à 238 1/4.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.
Vendredi, 3 février 1871.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 7100 balles, prises à des prix en quelque sorte plus élevés que ce qui a regardé les listes courantes des meilleures qualités, mais plus faibles quant aux autres sortes. Nous cotons en ce moment: low ordinary 10⅝ à 10¾, ordin. 11⅛ à 11¼, good ordinary 11⅝ à 11¾, c, low middling 12⅛ à 14⅛, middling 14⅝ à 14⅞c strictement middling 15⅛ à 15⅜ et good middling 15⅞.

Les ventes, durant les 3 jours qui viennent de s'écouler, ont embrassé 26000 bal. faisant un total pour la semaine de 46000 balles contre 46200 la semaine dernière et 47500 la semaine précédente, et les recettes durant la semaine de 55306 (balles), embrassant 1775 bal. des autres ports de livraison et 53731 proprement dites contre 53019 la semaine dernière et 47868 l'an dernier. Recettes depuis le 31 d'août 756997 bal. contre 657444 l'année dernière. Les exportations durant la semaine ont embrassé 49165 balles dont 7469 à destination de Liverpool, 1707 à destination de Cork pour y attendre des ordres, 3642 à destination de Brême, 1000 à destination de Barcelone, 1167 à destination de Vera Cruz, 1357 à destination de Providence, 3893 à destination de New-York et 226 à destination de Philadelphie.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal.	20696
Arriv. dep. le dern. état	13091
Arrivé précédemment	795825
	809612
Expédié aujourd'hui	9967
Expédié précédemment	579095
	589062
Stock en mains et à bord	220550
TABAC EN FEUILLES—Continue à être sans vie. Les ventes durant les trois jours qui viennent de s'écouler ont embrassé 71 boucauts de l'article, savoir: 29, 6 et 20 à des conditions privées et 13 de new leaf à 8 c la livre. Dans l'état présent du marché il est impossible de donner nos cotes.	
ETAT DU TABAC.	
Stock en mains le 1er sept 1869..bonc.	8783
Arr. pend. les 2 derns. jours	29
Id précédemment	568
	9380
Export. pend. les 3 derns. jrs	72
Id précédemment	4869
Défait pour emballer	570
	5511
Stock en mains et à bord	3867
FRET—La demande, tant pour les ports étrangers que pour le cabotage est active et les taux en sont stables et fermes. Il y a eu relativement que peu de navires disponibles.

Transport par vapeurs—coton pour Liv. 3/4 d. pour New York, et Philadelphie 3c, sucre pour N York et pour Philadelphie $8, mélasse pour New York $2 50, bouf en tiercons pour do.

Sur voiliers—Coton pour Liverpool 5/8 d pour les portes allemands 11/16d, pour Gênes 1¼ c, sucre pour N York et Philadelphie $7, mélasse $6, gateaux de graines de coton pour Liverpool 22 s 6d à 25 s la tonneau.

SUCRE—Reçu aujourd'hui 600 boucaus. La demande est bonne et porte sur les mêmes qualités et les prix en sont fermes; les envois arrivés se vendent rondement à 5¼ à 5⅜c pour Finfférieur, 5¾ à 7c pour le common, 7¼ à 8c pour le bon common, 8¼ à 8⅝ pour le fair, 9 à 9¼ pour le good fair, 9¼ à 9¾ c pour le fully fair, 10 à 10¼ pour le prime, 10¼ à 10½ pour le strictement venant veine, 10⅝ à 11c pour la qualité de choix, 11¼ pour le strictement choisi, 9 à 10¼ c pour le seconds, 11¼ à 11½c pour le jaune clarifié, 12¼ à 12½ pour le blanc.

MELASSE—Reçu aujourd'hui 800 barills. La demande est bonne et porte spécialement sur les meilleures qualités; prix fermes; tous les stocks se sont écoulés à 18 à 26 c pour l'inférieure, 30 à 40 cts pour la commune, 45 à 51 c pour la belle, 52 à 56 c pour la ⅜me, 57 à 59 c pour la strictement prime.

FARINE—Les receipts sont faibles; le stock en mains est faible; la demande continue à être bonne et le marché ferme. Il n'en est vendu aujourd'hui 1930 barrils, dont 130 sans marque à des conditions privées, 100 de fine à $5 50 de bonne fine à $5 25, 25 et 100 de fine extra à $7, 50 et 100 de triple extra à $7 50, 25 et 100 d'extra de choix à $7 75, 100 de à $8, 100 de à $8 25 et 50 de à $9.

MAIS—Bonne demande et marché ferme vente, aujourd'hui de 10,000 sacks de l'article, dont 1500 de blanc à 67 c, 600 de jaune, 1500 et 7000 de blanc et jaune à 68 c le boisseau.

AVOINE—Stock faible et article ferme. Vente de 1000 sacs de l'article nouveau, de la rivière Ohio à 56 c; l'avoine de St Louis et de Galena est cotée à 60 70 c le boisseau.

SON—Ferme à $1 25 $1 40 les 100 livres et de en sacs pesantes à $1 40 les cent livres.

FOIN—Un lot de foin de choix au l'Ouest était vendu à $27 la tonneau.

PORC—La demande assez bien active tient le marché ferme pour le porc de l'Ouest. Le mess de Cincinnati vaut 16 50 à 17 c la livre. Vente de 300 et 200 barils de porc de l'Ouest à des prix variant de 16 50 à 17 c la livre. Le jambon vaut 12 barils à 12c.

LARDS—300 barillons de saindoux rendu vaut 14 à 14¼ c. L'estale en barillons vaut 14 à 14¼ c.

BOUF—Rien de nouveau à signaler.

CHARBON—Le charbon de Pittsburg vaut 14 à 15 c le boisseau.

CHAUX—Les stocks de l'Ouest se vendent en détail à 2 $ 50 le tonneau.

PLANCHES—La demande de ce genre de bois est stable et les prix n'ont pas changé. Les mêmes qualités qu'il avait été

THE HOPE LIFE INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

Cette Compagnie assure la vie des Enfants de tout âge, en leur garantissant un fort capital pour un très très léger débours.

HOPE LIFE INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS

Pour informations, s'adresser au bureau de la Compagnie, No 16, Carondelet.

WM. ROGEL, Président.
A. W. MAY, Secrétaire.
Ce Pas d'examen médical. 7janv—1an.

Compagnie d'Huile de la Louisiane.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce vingt-sixième jour de décembre mil-huit-cent-soixante-dix, parde vant moi, EDOUARD O. GOTTSCHALK, notaire public, dûment commissionné et assermenté, sont et pour la Paroisse d'Orléans et la ville de la Nlle Orléans, et en la présence des personnes soussignées qui ont déclaré que, prendant des lois de l'Etat de la Louisiane, relativement à l'organisation des corporations, et des actes y amendatoires et ont exigeant ceux qu'elle représentent ont de former en association, comme ils le font, sous les stipulations et règlements suivants:

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de la dite corporation sera la COMPAGNIE D'HUILE DE LA LOUISIANE et son domicile sera à la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de la dite corporation est, déclaré être: acheter de coton et autres graines ou produits oléagineux de ce pays et de tout autre pays, d'en obtenir l'huile, du pain d'huile, des engrais et autres articles précédemment par manufacture, raffineries et étrangers et, à celles-ci, d'ériger les bâtiments nécessaires, dans la local carnavalesque de la Levée, d'y établir les machines et les appareils qu'exige une fabrique d'huile de premier ordre.

ARTICLE TROISIÈME:

La dite corporation aura et jouira de tous les pouvoirs et privilèges accordés aux corporations et actionnaires par la loi. Elle aiterra, enregistrera et publiera, à partir de la date de l'enregistrement de cette charte au greffe de l'enregistrement de cette ville, les affaires seront dirigées par un Bureau de Directeurs composé de sept actionnaires dont cinq constitueront un quorum. Chaque Directeur, pendant son propre nom, vingt cinq actions (au moins) de ladite corporation, et, à l'élection annuelle, aura droit au seul suffrage. Au Président et au Vice-Président qui auront cinq actions jusqu'à ce que leurs successeurs aient élu.

Ont signé les actionnaires, qui sont toutes actionnaires, constituant le premier Bureau de Directeurs—savoir: Ignace Szymanski, Placide Forstall, W. S. Ionesti, Hyacinthe Miller, Augustin H. May, John G. Gaines et John Hampden Levis.

ARTICLE QUATRIEME.

Le premier lundi de novembre 1871 et, ensuite, tous les ans, l'élection de Directeurs, par les actionnaires, aura lieu, au Bureau de la Compagnie; il en sera donné deux jours d'avis dans les Nouvelles-Orléans. La dite élection, sera présidée et scrutin ouvert, chaque action donnera droit à un vote, sans limite à aucun nombre. Les votants devront posséder les actions depuis quatre-vingt-dix jours au moins. Une pluralité des votes décidera de l'élection, qui sera lieu sous la surveillance de commissaires élus à cet effet, nommés par le Bureau des Directeurs, parmi les actionnaires. Si, pour une cause quelconque, l'élection des Directeurs n'avait pas lieu, le fait ne dissoudra ni n'affectera la dite corporation, mais ceux qui, dans le moment, occupent les fonctions de Directeurs, continueront de les exercer jusqu'à ce qu'une autre élection ait lieu, et il sera tenu, conformément donné avis de la dite élection, comme dans le cas d'une élection régulière.

ARTICLE CINQUIEME.

Annulité après l'élection de Directeurs, le Bureau de Directeurs aura des officiers, parmi les membres du Bureau, savoir: un Président, un Vice-Président, et nommera un Secrétaire, un Trésorier, les officiers, comme ils le jugeront nécessaires, et services seront nécessaires à la Compagnie; il fixera leurs salaires, et, le cas échéant, les remplacera dans la dite élection, comme dans le cas d'une élection régulière.

ARTICLE SIXIEME.

Ces articles d'incorporation pourront être changés en nombre de 3/4 du capital payé des actionnaires et porté à une somme quelconque n'excédant pas trois cent mille piastres, en en conséquent d'actionnaires représentant les deux tiers du capital, et, ensuite, ils seront immédiatement qui devra être obtenu à une assemblée générale, requise à cet effet, lorsque une augmentation de capital aura été étudiée antérieur, il en sera donné deux jours d'avis dans deux journaux quotidiens usuels à la Nlle-Orléans, et, ensuite, dans trente jours, les actionnaires auront le droit d'augmenter le nombre de leurs actions au pro-rata du montant de celles-ci. Les actions qui ne seront pas prises par l'augmentation du terme fixé pourront être vendues par le Bureau de Directeurs au profit de la dite corporation, mais pas au-dessous du pair.

ARTICLE NEUVIEME.

Tout actionnaire aura le droit de payer les sommes qui lui seront assignées par le Bureau de Directeurs, et, en cas de refus de cette obligation, qui recisement, ou, en cas de refus, le Bureau des Directeurs pourra annuler cette faculté, s'il est avéré que la négligence ou l'indifférence a été le résultat de circonstances particulières, et, si le Bureau de Directeurs, les dites actions par paiement de tous les frais encourus.

ARTICLE DIXIEME.

A la dissolution de cette corporation par l'expiration du terme de cette charte, ou autrement, les affaires seront liquidées par trois commissaires, dont un sera nommé à chaque jour de la dernière élection de Directeurs, et, en cas de dissolution avant cette époque, par une assemblée générale convoquée à cet effet, par trois quarts des actionnaires. Les commissaires devront offrir les mêmes garanties que celles qui sont exigées des Directeurs, mais seront salariés et, le terme de leurs services accomplis, ils rendront compte de leurs opérations aux actionnaires. Les dits commissaires procéderont immédiatement à la liquidation des affaires de la Compagnie et, à la répartition des actions de la Compagnie et, ensuite, à la dissolution de ladite, ainsi, distribueront l'excédant, en pro rata, entre les actionnaires.

ARTICLE ONZIEME.

Un actionnaire ne sera jamais responsable, en vers la dite corporation, par l'entremise de ses créanciers, pour les contracts, dettes et engagements de la dite corporation, mais, seulement, à la Compagnie (et non à ses actionnaires) sur les actions qu'il possède.

ARTICLE DOUZIEME.

Il sera de devoir, à partir des Directeurs de la dite Corporation de nommer un président, un premier lundi de chaque novembre, qui, actionnaires dûment convoqués à cet effet, seront, ensuite, les affaires de la Compagnie, il sera de devoir des présidents, à la Compagnie, il sera de devoir (ou devoir) qui présidera ensemble une assemblée générale des actionnaires, qui, ensuite, constituera le premier Bureau de Directeurs, et, ensuite, il sera de devoir des présidents de convoquer